



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques

Le Recteur de région académique

Recteur d'académie

Chancelier des universités

Directeur académique des services de
L'Éducation nationale

Arrêté 2026 - 97 du 7 septembre 2026 portant modification de la composition de la Commission académique d'appel des sanctions disciplinaires des élèves de la région académique Guadeloupe

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R 511-49 à D 511-58 ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté n°MEN000332562745 du 15 septembre 2025 portant détachement et classement de Madame Muriel COL-MINNE dans l'emploi de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de l'académie de Guadeloupe (DAASEN) ;

Vu l'arrêté n°MEN000162914379 du 09 juin 2026 portant nomination et classement de Monsieur Olivier HUISMAN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Sur proposition du secrétaire général de la région académique Guadeloupe,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission académique d'appel chargée d'émettre un avis sur les sanctions disciplinaires concernant les élèves de la région académique Guadeloupe est composée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Le Recteur de la région académique Guadeloupe, président	Son(sa) représentant(e) : conseiller (ère) technique « Etablissements et Vie scolaire », Mme Dominique POULLET ou M. Benjamin LAZARD-PEILLON, inspecteur académique – établissement vie scolaire
Inspecteur (trice) d'académie, directeur(trice) académique adjoint(e) des services de l'éducation nationale (IA-DAASEN)	Mme. Muriel COL-MINNE, inspectrice d'académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale

REPRÉSENTANTS DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS :

Titulaire	Suppléante
Mme. Sophie MATHIASIN, principale du collège Saint-John PERSE	M. Harry ARAMINTHE proviseur du lycée Jardin d'Essai

REPRÉSENTANTS DES PROFESSEURS :

Titulaire	Suppléant
Mme. Ena LUTHER, professeure agrégée de créole au collège Sylviane Telchid	M. André CABALLERO, professeur d'espagnol au lycée Jardin d'Essai

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

FAPEG	
Titulaire	Suppléant
M. Dimitri BOUCHAUT	M. Jean-Paul MACCABÉE

FCPE	
Titulaire	Suppléante
Mme. Myriam ACCAJOU	M. Johan GRETEFITE

Article 2 : Les personnes mentionnées dans le présent arrêté exerceront leurs fonctions jusqu'à l'expiration des mandats en cours.

Article 3 : L'arrêté 2025-38 du 12 novembre 2025 portant composition de la commission académique d'appel des sanctions disciplinaires des élèves de la région académique Guadeloupe est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la région académique Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet de l'académie.

Fait aux Abymes, le 7 septembre 2026

Le Recteur de Région Académique Guadeloupe
 Recteur d'Académie
 Chancelier des Universités
 Directeur Académique des Services
 de l'Education Nationale
Gabriele FIONI

